

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE CRÉTEIL

--ooOoo--

LUNDI 05 FÉVRIER 2024

SOMMAIRE

I.	Approbation du compte rendu de la séance du 04 décembre 2023	02
II.	Communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 28 novembre au 29 janvier 2024, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal	02

--ooOoo--

Adoption des délibérations présentées à la séance :

1-1-1	Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023. Rapporteur : Madame GARRIGOU GAUCHERAND	02
1-1-2	Budget principal : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024. Rapporteur : Monsieur PESSAQUE	05
1-1-3	Budget annexe de chauffage urbain : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024. Rapporteur : Monsieur PESSAQUE	37
1-1-4	Attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à la Protection civile du Pas-de-Calais. Rapporteur : Monsieur BRAUD	39
1-1-5	Fixation du taux horaire de vacation pour des professionnels de santé intervenant dans le cadre d'actions menées par la Commune. Rapporteur : Madame GARRIGOU-GAUCHERAND	40
1-1-6	Octroi d'une avance de subvention complémentaire à la MJC Mont-Mesly - CSC Madeleine Rebérioux. Rapporteur : Madame VORCHIN	40
1-2-1	Quartier de la Source - Pointe du Lac (CQ n°8) : - Annulation de la délibération D2022-3-2-11 du 27/06/2022 au profit de la SCI JAYA IMMOBILIER, - Approbation de la cession d'un local sis 1 Impasse des Cascades à Créteil au profit de la SCI ALIREL représentée par M. COHEN, gérant. Rapporteur : Monsieur ELHARRAR	48
1-2-2	Adoption des conventions sur la gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux. Rapporteur : Madame SOL	49
	Questions diverses	51

CONSEIL MUNICIPAL
de la Ville de CRÉTEIL

Lundi 05 Février 2024

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent CATHALA, à 20 h 29.

(Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers).

Étaient présents : M. CATHALA, M. PELISSOLO, Mme BOULARD, M. PLACE, Mme GARRIGOU-GAUCHERAND, M. ELHARRAR, M. MAÏZ, Mme SOL, M. DUKAN, Mme VORCHIN, M. URGIN, Mme TORGEMEN, M. PESSAQUE, Mme VALLIER, M. MBOUMBA, Mme DIALLO, M. BIEN, M. HÉLIN, Mme HACHMI, M. DUFEU, M. WANNIN, Mme GILLET, Mme CAMARA, Mme DEPREZ, Mme HÉNON, Mme MÉLIGNE, Mme ANAMBA-ONANA, M. TEISSÈDRE, Mme SALVIA, M. BRAUD, Mme CHRISTON, M. TOLÉDANO, Mme ANGLÈS, M. TAHRI, Mme MORVAN, Mme PERREAU, Mme RUPAIRE, M. MAILLOT, Mme RABA, M. HEBBRECHT, M. BETOUCHE, Mme LÔ, M. DING, Mme DUPUIS, M. KÉRISIT (jusqu'à 21h57).

(Le quorum est atteint).

(Mme HACHMI est désignée Secrétaire de Séance).

M. le Maire : La conférence des présidents a approuvé l'ordre du jour, à l'heure qu'il est, sans résolution particulière.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes de modification ou des observations du procès-verbal ?

(Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité).

II. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 28 novembre 2023 au 29 janvier 2024, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes d'explication ?

Vous me donnez acte de la communication.

1-1-1 Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023.

Mme GARRIGOU GAUCHERAND : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, en l'absence de Marie MATTEI, Déléguée à l'égalité femmes-hommes, je présente ce texte que l'ensemble de notre groupe, femmes et hommes réunis, a rédigé en concertation.

Depuis 2017, chaque année, en amont du débat sur les orientations budgétaires, un rapport est présenté sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il aborde, d'une part, le fonctionnement de la collectivité, d'autre part, les politiques publiques menées sur le territoire.

Un bilan très complet a été effectué en 2023 à la ville et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il montre, en ce qui concerne la ville, au 31 décembre 2021, une répartition équilibrée femmes-hommes pour l'effectif global des agents qui est de 1850 agents permanents, titulaires et non-titulaires.

En revanche, au CCAS, où nous comptons 414 agents, la part des femmes qui s'élève à 93 % est surreprésentée par rapport à celle des hommes. En effet, les métiers exercés relèvent de fonctions de la petite enfance, du sanitaire et du social, domaines plus généralement investis par les femmes. En ce qui

concerne les filières de la ville, on note une prédominance des femmes dans les filières administrative, culturelle et de l'animation et une sous-représentation dans la filière technique ; ces données sont les mêmes que sur le plan national. Je tiens à souligner que, par catégories A, B et C, la répartition femmes-hommes est plus équilibrée dans notre collectivité cristolienne qu'au niveau national. C'est bien.

Si nous étudions le travail à temps partiel, nous constatons que le nombre des agents qui le pratique a diminué en 2022 ; il est à noter que les temps partiels, en majorité, sont sollicités par des femmes pour élever des enfants de moins de 3 ans. Il semblerait que les hommes ne recourent pas autant qu'ils le pourraient au congé parental. Garantir l'égalité entre les genres en matière de parentalité est un objectif à retenir pour les années à venir.

Le rapport décrit également les politiques publiques menées à Créteil et met en exergue certaines des actions engagées ou soutenues par la ville en matière d'égalité femmes-hommes.

La loi du 6 août 2019 et le décret du 4 mai 2020 précisent la mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Pour répondre au mieux aux obligations légales, la collectivité a établi un questionnaire en direction du personnel. Ce questionnaire a été préparé par des ateliers réunissant des acteurs des ressources humaines, des partenaires sociaux et des volontaires représentant chaque direction de la collectivité.

Cette consultation a porté sur trois axes et a permis d'élaborer le plan d'actions 2023-2026. Il est annexé au présent rapport, je vous conseille de le parcourir.

Les trois axes comportent :

- L'égalité professionnelle et déroulement de carrière
- L'articulation temps de vie personnelle/temps de vie professionnelle
- Les violences sexistes et harcèlement dans l'environnement professionnel

Le plan d'actions comporte des objectifs et des indicateurs qui permettront de suivre la progression de l'égalité sur les trois axes retenus.

Dans un premier temps, en 2023, la ville a accompagné le mouvement visant à modifier les comportements et le langage en engageant une campagne de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes auprès des encadrants et des agents.

En ce qui concerne la prévention des violences sexistes, des actions à destination des responsables et du personnel ont été organisées : 8 sessions de formation auxquelles ont participé 87 encadrants sur 96. Un dispositif de signalement a été créé avec diffusion d'un guide de prévention et aussi d'un formulaire de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

En 2024, les actions continuent. Ainsi, le 8 mars prochain, la journée internationale des droits des femmes sera marquée au sein de la collectivité par la mise en place d'une exposition du centre interdépartemental de gestion et du centre Hubertine Auclert. Hubertine Auclert, vous le savez, c'était une militante féministe française de la seconde moitié du XIXe siècle qui s'est battue en faveur de l'éligibilité et du droit de vote des femmes. Cette exposition serait, semble-t-il, inaugurée par M. le Maire. Elle est intitulée, « Egalité femmes-hommes dans les collectivités : Libérons-nous des idées reçues ». Je tiens à remercier notre nouvelle DRH Madame Françoise FLEURANT-ANGBA et son équipe qui ont œuvré à ce projet auquel participe Marie MATTEI.

Les politiques culturelles municipales contribuent à favoriser les réflexions autour de l'égalité de genres. Il convient de signaler le soutien au festival international de films de femmes créé en 1979, les actions menées par la démocratie locale et son pôle de conseils d'enfants, d'adolescents et de jeunes.

Citons ainsi la mobilisation de la jeunesse pour l'égalité filles-garçons au sein du conseil d'adolescents : 5 ciné débats organisés à la médiathèque Nelson Mandela et dans 6 collèges de la Ville ont permis de sensibiliser pas moins de 120 participants.

Des actions diverses et inventives sur ce sujet se déroulent également au sein des centres socio-culturels de notre ville, notamment à la MJC Club et à la MPT Jean Ferrat mais dans d'autres centres sociaux également.

Pour promouvoir une politique sportive dynamique au féminin, en attendant les Jeux olympiques cette année, différents projets et actions favorisant la pratique sportive du public féminin ont vu le jour, comme le « marrainage » par des athlètes féminines de haut niveau d'élèves de CM1 et CM2 dans le cadre de la Cité éducative, en partenariat avec l'US Créteil.

De manière avant-gardiste, pour lutter contre la persistance des inégalités de genre pour l'accès au numérique, à l'informatique et au digital, des actions d'initiation avec le FabLab itinérant Dipbike sont développées dans ces domaines à destination du public féminin cristolien de 14 à 17 ans.

Vous retrouverez le détail de toutes ces actions exemplaires dans le rapport.

Merci aux services pour la rédaction de ce document, véritable boussole pour favoriser l'égalité Femmes-Hommes.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ce rapport. Merci.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

1-1-2 Budget principal : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

M. PESSAQUE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, comme chaque année et en application du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit précéder l'examen du budget primitif. Tel est l'objet de ce rapport.

En ce début d'année, le monde se caractérise par une multitude de tensions politiques et plusieurs foyers de guerre qui désorganisent l'économie mondiale dont l'absence

de régulation montre ses effets pervers qui affectent les Etats et leurs populations.

En France, les ménages les plus fragiles sont les plus impactés par la flambée des prix alimentaires, de l'énergie, des taux d'intérêt, par le mal logement et les pénuries qui sévissent dans de nombreux services (affaiblissement des services publics, déserts médicaux) et pour de multiples produits la plupart du temps importés (médicaments, électronique).

Ces derniers jours, plusieurs indicateurs économiques ont, à l'instar de la Cour des Comptes, souligné les difficultés de la France et l'état dégradé de ses finances publiques, notamment le poids de la dette sur le budget de l'Etat. En 2023, la croissance n'a été que de +0,9 %. En partie du fait de l'abandon progressif du « quoi qu'il en coûte » présidentiel, la croissance a été nulle au 2ème semestre, ce qui invalide la prévision du gouvernement d'une croissance de 1,4 % en 2024. La Banque de France et la Cour des Comptes prévoient au mieux + 0,9 %, d'autant que l'Allemagne, notre principal partenaire économique, est en récession. Sans marge de manœuvre budgétaire, le gouvernement assiste à la hausse du chômage.

En réponse à l'inflation, après une hausse de 7,1 % en 2023, le gouvernement a décidé pour 2024 une revalorisation forfaitaire de 3,9 % des valeurs locatives, donc des bases fiscales de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. L'Etat fait ainsi porter l'effort aux collectivités, ménages et entreprises industrielles.

Grâce à son dynamisme économique, Créteil enregistré au 31 octobre 2023 un taux de chômage de 6,9 %, nettement inférieur aux 7,4 % de l'Hexagone. Au 1er janvier 2024, la ville compte 402 habitants supplémentaires, soit 93 386 habitants.

Mais dans ce contexte, les 4 années de crises sanitaire et énergétique ont fait supporter 12 M€ de dépenses supplémentaires au budget de la ville.

L'Etat, dont le budget est largement déficitaire, n'a pas reconduit le filet de sécurité de 2 M€ alloué en 2023 et a tout juste maintenu ses dotations en euros courants à la ville, en dépit de l'inflation IPC (Inflation des Produits de

Consommation de l'INSEE : 4,9 % en 2023 et 2,5 % prévus en 2024) et d'une population en croissance. En outre, la revalorisation de la rémunération des agents décidée par l'État, de même que la hausse des taux d'intérêt, pèsent sur les dépenses.

Les importantes hausses de taux de la BCE ont considérablement renchéri le taux des crédits pour les emprunteurs et asséché le marché immobilier secondaire, d'où pour nous une baisse sensible du produit des droits de mutation révisé à seulement 2,8 M€. En positif, la décélération bienvenue de certains tarifs de l'énergie, à l'exception notable de l'électricité, devrait réduire la facture de la ville de plus de 2 M€.

Soucieuse des difficultés accrues rencontrées par ses concitoyens, la ville n'est pas restée inactive. 12 M€ ont été consacrés pour améliorer et développer le réseau de chauffage urbain qui constitue un véritable bouclier tarifaire et donc social, mais aussi environnemental avec l'accélération vers 83 % d'énergies renouvelables.

Près de 1800 personnes ont souscrit à la mutuelle communale dont l'objet est l'accès ou le retour aux soins.

Les services publics ont été étoffés par l'ouverture d'équipements pour la petite enfance et l'offre renforcée des services apportés par les relais mairie modernisés. Le CCAS a été proactif vis à vis des habitants en souffrance grâce aux financements accrus de la ville. Au cours des dix dernières années, les locataires de Créteil-Habitat-Semic ont vu leurs loyers et charges progresser nettement moins vite que l'inflation grâce à la réalisation d'un important programme d'isolation thermique et de rénovation.

De même, de nombreux tarifs communaux ont été soit gelés, soit très peu augmentés ces dernières années, à l'image des tarifs des cantines et activités périscolaires stables depuis 2020, à l'exception d'une hausse de 1 % en 2022.

En parallèle, les budgets de fonctionnement des services municipaux sont restés contenus.

Le maintien de services de qualité aux habitants et des subventions aux nombreuses associations cristoliennes s'est

pourtant effectué dans le cadre d'une très grande stabilité fiscale : depuis 2018 inclus, les taux de fiscalité directe n'ont été augmentés que de 1 % en 2021 et 1 % en 2022, soit 2 % en 6 ans, à comparer aux 15,1 % d'inflation IPC (selon les statistiques de l'INSEE), alors que dans le même temps la ville se désendettait.

Cependant, des arbitrages sont devenus inévitables sur les emprunts et les taux de fiscalité si la ville veut poursuivre le développement du territoire communal dans le cadre des grandes opérations structurantes que sont le NPNRU du Mont Mesly, la gare du Grand Paris Express de Créteil l'Echat ou encore le Triangle nord de l'Echat, en accompagnement des autres opérateurs - Etat, Société du Grand Paris, GPSEA.

Le budget 2024 intégrera environ 21 M€ d'investissements prévus dans la programmation pluriannuelle des investissements, à l'exception d'une opération d'opportunité :

- carrefour éducatif ;
- équipements publics, crèche, école maternelle et primaire du triangle Echat nord ;
- requalification de la rue Gustave Eiffel ;
- achèvement de la restructuration de la crèche de la Brèche ;
- réaménagement de l'avenue de la France Libre (voir le «Vivre ensemble» de février) ;
- poursuite des plans de rafraîchissement et de végétalisation des écoles ;
- suppression du fuel et raccordement au chauffage urbain de l'école Victor Hugo ;
- toiture du groupe scolaire Péguy ;
- modernisation du CESU et du réseau de vidéo-protection ;
- éclairage public, enfouissement des réseaux ;
- budget participatif ;
- et non inscrite dans la PPI, et comme annoncée lors des vœux Monsieur le Maire, l'opportunité d'acquérir les locaux de la Banque de France pour rationaliser l'implantation de plusieurs services communaux.

Ces investissements, pour lesquels des cofinancements partenaires seront systématiquement recherchés, intéressent au premier chef les tout petits, les enfants des écoles, le cadre et la qualité de vie des Cristoliens et s'inscrivent

dans le « plan d'action sur l'énergie » de développement durable adopté fin 2022.

Afin d'équilibrer le budget, le recours à l'emprunt sera conditionné par un excédent reporté en baisse. Il sera calibré au plus juste sur la base d'arbitrages entre taux fixes et variables. L'importance du programme d'investissement que je viens de rappeler fera progresser l'encours d'environ 4 M€.

Au 1^{er} janvier 2024, la dette communale s'élève à 133 M€, contre 132 M€ en 2023, ainsi que cela avait été annoncé lors du vote du budget primitif 2023. C'est une dette non risquée, sans emprunt toxique, avec 56 % de taux fixes et 44 % de taux variables.

La durée maximale des emprunts souscrits est de 20 ans, en adéquation avec les investissements financés. En 2024, le remboursement du capital, en augmentation, s'élèvera à 14,5M€.

Au 1^{er} janvier 2024 le taux moyen des emprunts est remonté à 3,2 %, contre 2,2 % précédemment sous l'effet de la remontée des taux variables Euribor et d'arbitrages différés dans l'attente d'une baisse plus prononcée des taux fixes. Le recours aux lignes de trésorerie demeure actif et optimisé pour limiter les frais financiers.

Le budget de Fonctionnement participe activement à notre culture du « vivre ensemble » au service des Cristoliens et tout particulièrement les plus fragiles.

Pour 2024, des efforts importants de gestion vont permettre de contenir les dépenses de la plupart des services à leur niveau de 2023. Mais plusieurs postes sont en hausse :

- Une part importante des dépenses, estimée à 34,8 M€, en hausse de 1 M€, sera décidée par GPSEA au titre du Fonds de compensation des charges transférées.
- Une enveloppe de l'ordre de 93 M€, soit + 3 %, est affectée aux frais de personnel dont l'effectif est pourtant stable depuis plusieurs années. La hausse est imputable à l'application, en année pleine, des mesures nationales (revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires des fonctionnaires, du SMIC...). Ce poste qui avoisine la

moitié des dépenses de fonctionnement est l'objet d'une gestion prévisionnelle active des effectifs.

Dans un contexte de tension sur les effectifs, l'attention sera portée sur l'insertion de chaque agent dans le dispositif communal avec un effort prioritaire sur la mobilisation des agents et les services de proximité (agents d'entretien, de restauration des écoles, animateurs jeunesse, socio-culturels et éducatifs).

Parmi les priorités, la formation des agents, l'accompagnement tout au long de leur vie professionnelle : réorientation, plan d'insertion des vacataires dans des emplois permanents, renforts dans les écoles, structuration du télétravail, accès à l'emploi par l'apprentissage, prévention des accidents du travail, avec une attention particulière portée aux personnels en situation de handicap dont le taux d'emploi, il faut le souligner, est le double du taux national.

- Les intérêts de la dette et la plupart des marchés publics sont nettement haussiers, voire explosent telles les assurances.
- En réponse à la détresse croissante d'une partie de nos concitoyens, le CCAS devra cette année encore tenir son rôle de bouclier sanitaire et social au service des plus fragiles: protection sanitaire, aide aux personnes en difficulté, lutte contre la précarité, lien permanent avec les seniors souvent isolés, interventions auprès des personnes handicapées et de la petite enfance, prévention des expulsions locatives. A noter l'aide aux jeunes parents avec la réouverture de 100 berceaux à la crèche de 'La Brèche', en plus des 40 berceaux de la crèche 'les Oliviers'.

Le logement constitue le lieu privilégié du bien vivre dans la ville. En 2023, via Créteil-Habitat-Semic, 314 ménages ont pu être logés ou relogés dans des logements sociaux adaptés à leur situation familiale. En dépit d'une faible mobilité des ménages, cet effort sera poursuivi, en particulier sur le Mont Mesly.

Avec 48 écoles accueillant les enfants et la jeunesse, la réussite scolaire et l'éducation demeurent des priorités qui trouvent leur traduction dans la démarche 'Cité Educative' et

la valorisation par la culture, le sport, la connaissance de l'autre.

Les activités sportives, culturelles, ludiques sont de formidables vecteurs de transmission de valeurs, de mixité sociale et d'émancipation qui participent au maintien de la santé (sport santé).

En 2024 seront reconduites les grandes manifestations cristoliennes tels 'Jour de Fête', 'Antirouille', le 'Forum des associations culturelles et sportives'.

Cette année, Créteil vivra un évènement majeur : le passage de la flamme olympique le 21 juillet qui se poursuivra par une « fan zone » et des activités dédiées sur la durée des jeux olympiques et paralympiques.

La ville maintiendra en 2024 un montant de subventions de 9 M€ aux 150 associations sous la réserve qu'elles concourent à l'animation de la ville.

La stratégie « À Créteil, le numérique pour tous » permet d'accueillir un deuxième conseiller numérique et de développer l'accompagnement de nos concitoyens en difficulté face à Internet, dans les écoles, les espaces communaux et associatifs et bientôt au « FabLab » créé à cet effet, pour que la culture numérique irrigue la ville et que les habitants s'approprient un outil en mutation constante et se familiarisent à la dématérialisation.

La démocratie locale est particulièrement vivante à Créteil, par ses conseils de quartier, ses conseils municipaux d'enfants, d'adolescents et de jeunes, ses conseils d'usagers. Le budget reconduit de 500 K€ dédié aux conseils de quartiers est en adéquation avec les projets lauréats. Epaulés par les services, les conseils municipaux d'enfants, d'adolescents et de jeunes approfondissent les thématiques qu'ils ont votées et qui s'inspirent d'une citoyenneté écoresponsable.

La tranquillité et le cadre de vie sont au cœur des préoccupations de la municipalité dont l'action est fondée sur la prévention et la protection via :

- le renforcement des mobilités douces avec 31 stations de recharge électrique 'la Borne Bleue' et 240 'vélib'

- le renforcement des actions de prévention par l'ouverture de Consultations d'Accueil Médical Initial (CAMI) et le sport santé;
- la préservation de la qualité et de la propreté des espaces publics par l'action des gardes urbains, et le succès, qui ne se dément pas et qui s'accroît, de la démarche « Créteil, l'œil citoyen » téléchargée par près de 8 000 utilisateurs et qui a donné lieu à près de 51 000 signalements en 2022 ;
- la modernisation et le passage en LED de l'éclairage public qui favorise la sécurité ;
- la modernisation et le développement de la vidéo protection, en lien avec le commissariat ;
- la protection et le développement des espaces de nature agrémentés de 24 000 arbres.

Je tiens à saluer le professionnalisme et l'esprit de responsabilité des agents des services de la ville qui ont contribué à élaborer le rapport sur les orientations budgétaires 2024.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires du budget principal 2024.

M. MBOUMBA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci à notre cher maire-adjoint aux finances pour sa présentation exhaustive des orientations budgétaires de notre municipalité. Merci aux services pour la précision des informations du rapport.

Chaque année, l'exercice du débat d'orientations budgétaires est un peu plus difficile.

En effet, les marges de manœuvre de nos collectivités se réduisent à peau de chagrin, avec la baisse constante des ressources transférées par l'État, l'imposition de certaines dépenses sans compensation, la quasi-disparition des leviers fiscaux directs à disposition des communes.

Surtout, la trajectoire idéologique gouvernementale reste celle de « réduire la dépense publique » à tout prix, de

refuser d'agir sur la fiscalité des plus riches et à ne pas lutter sérieusement contre l'évasion fiscale des particuliers et des entreprises.

L'État pompier, comme dernièrement avec les agriculteurs, réussit pour le moment à éteindre le feu, mais continue cependant à distribuer les allumettes.

Et face à nos communes dont le pouvoir d'agir est miné par l'idéologie néolibérale, d'autres marges prospèrent. Ainsi, les actionnaires des entreprises du CAC 40 ont vu leurs dividendes passer de 51 milliards en 2017 à 97 milliards d'euros l'an dernier.

Et cela continue. Ainsi, Total Energies a réalisé un bénéfice de 6,4 milliards d'euros au troisième trimestre 2023 (+ 1,5 % par rapport au même trimestre l'an dernier) et a pu déjà verser un troisième acompte sur dividende en hausse de 7 % à ses actionnaires (taux qui vient largement compenser le coût de l'inflation éventuellement subi par ceux-ci) et bien sûr, Total Energies poursuit des dizaines de nouveaux projets dits "super-émetteurs" en gaz à effet de serre, contradictoires avec la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans un monde où le chaos paraît se rapprocher chaque jour un peu plus, dans un pays où le gouvernement alourdit le fardeau quotidien de nos concitoyens, c'est un défi de trouver la force de continuer à porter des orientations progressistes qui dessinent un horizon désirable.

Et c'est pourtant ce que proposent ces orientations budgétaires ce soir.

Concernant la dotation globale de fonctionnement, l'État refuse de corréliser celle-ci à l'augmentation des besoins et des prix.

Ainsi, la maigre augmentation de 1,2 % à l'échelle de la ville est un leurre et correspond en réalité à une baisse du soutien, si on prend en compte l'effet de l'inflation qui devrait avoisiner les 3 % en 2024.

Nous critiquions l'an dernier l'hypocrisie du « filet de sécurité », ce maigre soutien supplémentaire de l'État (2 millions) face aux dépenses induites par la crise énergétique (le double - 4 millions pour notre collectivité). Et même ce

petit filet bien dérisoire, l'État l'a retiré dès cette année, jugeant sûrement que le ralentissement de l'inflation signifiait que la crise était passée. C'est irresponsable. Les prix augmentent moins vite, certes, mais ils continuent d'augmenter !

Dans ce contexte de poursuite de l'inflation, notre ville maintient le choix de poursuivre son action de développement solidaire et durable au bénéfice du vivre-ensemble. Il se traduit par la réalisation de nouveaux équipements, notamment pour la jeunesse cristolienne, à l'instar du Carrefour éducatif ou du groupe scolaire et la crèche du Triangle de l'Echat.

Ce développement solidaire et durable, c'est aussi l'extension du réseau de chauffage urbain vers le CHIC, qui profitera à de nombreux collectifs. Notre chauffage urbain, qui permet la production d'une énergie écologique et économique et qui concerne aujourd'hui plus de 60 000 habitants, est une véritable fierté pour notre ville, Monsieur le Maire.

En matière écologique, l'action de municipalité s'appuie aussi sur l'optimisation de la consommation énergétique, car un véritable projet écologique et solidaire ne peut pas se concevoir sans revoir l'utilisation actuelle de nos ressources.

Le schéma directeur énergétique ainsi que le suivi et le pilotage des consommations énergétiques, permettent de poursuivre la réduction des consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, et ont déjà permis de réaliser certains travaux prioritaires, comme l'isolation de la toiture du groupe scolaire Charles Péguy et la rénovation énergétique d'un bâtiment du groupe scolaire des Buttes.

La poursuite du plan de végétalisation et de rafraîchissement des écoles s'inscrit dans cette vision écologique solidaire, qui implique non seulement de réduire sa consommation mais également de repenser l'espace public. Après Beuvin élémentaire, Monge et Habette maternelles, les groupes scolaires Allezard, La Source et Savignat seront concernés cette année.

En conséquence des projets structurants portés par la ville et présentés de manière exhaustive par notre Maire-adjoint aux finances, le niveau d'investissement prévu est supérieur à l'an dernier, 21 millions contre 17 millions.

Pour réaliser ces projets d'investissement, le recours à l'emprunt sera nécessaire mais restera maîtrisé, avec la conservation d'une dette saine et sécurisée.

Le développement solidaire et durable, c'est aussi préserver et renforcer des services publics de proximité, de qualité et innovants, en préservant au maximum le budget des foyers cristoliens.

Ainsi, la ville reconduit cette année les mêmes tarifs en vigueur en 2023 concernant les prestations de restauration scolaire et les activités périscolaires, malgré les contraintes financières.

Il sera difficile cette année (cela a été indiqué) d'éviter une hausse du taux de la taxe foncière (dernier levier fiscal disponible suite aux décisions gouvernementales). Néanmoins, nous souhaitons que la finalisation des travaux budgétaires permette que cette hausse soit la plus mesurée possible, en prenant en compte l'augmentation du coût de la vie.

La vie, c'est ce que l'action municipale contribue à préserver, l'ouverture récente d'un lieu de Consultations d'Accueil Médical Initial (CAMI) dans le quartier de l'Echat en est le symbole, fruit du travail partenarial engagé dans le cadre du contrat local de santé et qui associe la ville, la communauté médicale et Créteil Habitat.

Quant à la vie numérique cette fois, qui implique désormais de s'identifier et de réaliser de nombreuses démarches en ligne, c'est devenu aussi un terrain de l'action municipale, au service des habitants. Ainsi, après l'installation de stations biométriques permettant de réaliser des titres d'identité aux relais-mairie rénovés des Bleuets-Bordières et du Palais, la poursuite en 2024 de l'enrichissement de l'offre de service dans les relais-mairie permettra d'aider les usagers de manière sécurisée dans leurs démarches municipales dématérialisées.

Cet accompagnement de proximité, pour les démarches numériques, est important quand, selon les données 2021 de l'INSEE, 15 % de la population est encore en situation d'illectronisme (non-usage prolongé d'Internet et manque de compétences numériques de base).

La démarche numérique de Créteil est inclusive et également innovante, l'ouverture cette année du « FabLab », lieu commun dédié aux savoir-faire numériques en est l'exemple et la concrétisation.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) occupe une place particulière parmi les services publics de proximité présents sur notre ville, en apportant un soutien social considérable aux Cristoliennes et Cristoliens. Je n'entre pas dans le détail car cela a déjà été fait par le maire-adjoint aux finances.

La poursuite du niveau de soutien important au CCAS est essentielle dans une période où les besoins sont croissants.

Signalons à ce titre que la droite départementale, dans son idéologie de stigmatisation des plus pauvres, a revu ses conditions de soutien financier aux acteurs de l'insertion accompagnant les bénéficiaires du RSA (préférant la privatisation de cet accompagnement social), aboutissant de facto à l'exclusion de plusieurs opérateurs, dont le CCAS.

Malgré cela, le CCAS développe des actions nouvelles pour informer sur les droits sociaux et renforce ses mesures d'accompagnement social individuel, notamment dans le cadre d'un travail partenarial renforcé avec l'association Pôle Compétences Initiatives, porteuse du Plan local d'Insertion pour l'Emploi sur plusieurs villes du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir.

Nous soutenons également la poursuite du versement de l'allocation mensuelle offerte aux personnes de plus de 65 ans qui permet de porter le montant de leurs revenus à hauteur de 80 % du Smic pour une personne seule et 125 % du Smic pour un couple.

Plus spécifiquement concernant nos plus anciens, nous saluons la réalisation prévue en 2024 de l'engagement pris en début de mandature de l'ouverture d'une Maison des Séniors. Cette

maison ouvrira dans le quartier Bleuets-Bordières et offrira un lieu d'accueil et d'animations avec une dimension intergénérationnelle.

La culture de l'accueil et du vivre-ensemble, c'est ce qui caractérise notre ville, notamment grâce au tissu associatif dense pour lequel le maintien du même niveau de subvention, indiqué par notre maire-adjoint aux finances, est indispensable.

Enfin, dans le cadre de la démocratie locale, les deux premières éditions du budget participatif ont montré la vitalité de nos conseils de quartier et des habitants pour proposer des projets d'amélioration du cadre de vie, avec la belle gageure de la collaboration entre les services et les habitants dans la conception et la mise en œuvre des projets.

Les crises sanitaire et énergétiques n'ont pas permis d'augmenter le montant alloué au budget participatif qui est actuellement de 500 k€ par an. Nous espérons qu'il pourra être légèrement augmenté cette année, même si nous avons conscience que cette augmentation ne pourra jamais atteindre le montant initialement envisagé pour le budget participatif de 1 M€ par an.

Pour conclure cette intervention qui traduit le soutien de notre groupe des élus communistes et partenaires aux orientations budgétaires proposées, nous félicitons avec vigueur l'ensemble des agents de la ville pour leur engagement, leur dévouement et leur contribution à la force du vivre-ensemble sur notre ville. Je vous remercie Monsieur le Maire.

Mme VALLIER : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de remercier Joël PESSAQUE pour sa présentation complète des orientations budgétaires de notre collectivité, ainsi que les professionnels des services qui ont contribué à l'élaboration.

Notre collectivité a dû faire face à différentes crises : sanitaire, géopolitique, énergétique, sociale qui ont impacté les finances de notre ville. Afin de pallier cette situation que rencontraient les collectivités locales, le gouvernement avait intégré au projet de loi de finance 2023 le « filet de

sécurité de 2 millions d'euros », mécanisme d'aide financière qui ne sera pas reconduit en 2024.

L'année 2023 a par ailleurs été marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires. Nous sommes toujours remplis d'incertitudes quant au contexte économique et social qui perdure. Les coûts de l'énergie restent élevés, dépendant de la situation internationale. Le marché de l'immobilier connaît un ralentissement en raison de la forte hausse des taux d'intérêt et de la baisse des taux d'usure.

Face à ce contexte économique et social complexe, la ville de Créteil maintient une double ambition :

- offrir aux Cristoliennes et Cristoliens un service public protecteur,
- continuer à développer la ville par l'ouverture et la construction de nouveaux équipements, la construction de logements et l'adaptation à la transition écologique.

Notre municipalité accompagne et soutient les Cristoliennes et les Cristoliens. Rappelons que les tarifs de cantine et périscolaire ont été gelés pour la deuxième année consécutive ; la fiscalité est en deçà de l'inflation ; la mutuelle communale renforce l'accès à une couverture santé et profite désormais à plus de 1700 personnes, dont 25 % d'enfants ; le CCAS continue d'apporter un soutien aux personnes vulnérables.

Notons par ailleurs la poursuite d'une action municipale volontariste en réponse aux besoins des familles cristoliennes, en renforçant l'offre d'accueil en crèche municipale avec :

- l'ouverture de la nouvelle crèche des Oliviers de 40 places, en septembre dernier, dans le sud de la commune,
- la rénovation complète de la crèche de la Brèche dont la réouverture est prévue en septembre prochain avec 20 places supplémentaires,

- Enfin, le projet de la ZAC de l'Echat, dans le nord de la ville, intégrera la création d'une crèche de 60 places fin 2026.

Soit un total de 120 places supplémentaires.

Des projets de développement ambitieux pour préserver et embellir le cadre de vie des Cristoliennes et Cristoliens seront initiés en 2024, témoignant du dynamisme et de l'attractivité de Créteil avec notamment :

- la poursuite de la démarche du Carrefour éducatif, projet innovant pour assurer une continuité éducative, équipement phare dans le cadre de la rénovation urbaine du Haut du Mont Mesly qui sera complété par un espace socio-culturel, la maison des seniors, la maison de santé, un SESSAD et une crèche départementale, l'ensemble de ces équipements ayant vocation à renforcer les liens entre toutes et tous,
- l'engagement de la réalisation de la construction des équipements publics du Triangle de l'Echat, incluant un groupe scolaire et une crèche,
- des opérations de rénovation des voiries sur l'avenue de la France Libre et la rue Eiffel qui accompagneront la réfection des façades du centre commercial ainsi que la nouvelle gare du Grand Paris Express,
- l'acquisition de la Banque de France qui permettra de rationaliser l'installation des services municipaux et des associations,
- la protection et le développement des espaces de nature.

En outre, des opérations participant à marquer l'engagement continu de la municipalité pour accompagner la transition écologique se poursuivront avec l'extension du chauffage urbain. 12 millions ont été mobilisés dans le cadre de la délégation de chauffage urbain. Créteil est doté d'un chauffage urbain devenu le 6^{ème} réseau le plus important de France par sa taille, plus de 50 km et par la puissance de ses installations, permettant à plus de 60 000 usagers d'être raccordés, parmi lesquels se trouvent des immeubles d'habitat collectif et des équipements publics et privés comme les écoles, le CHU Mondor, les entreprises Essilor, Valéo, etc. ...

Le verdissement du réseau de chaleur contribue ainsi à protéger le pouvoir d'achat des Cristoliens, grâce à un taux de TVA réduit à 5,5 %, et constitue en définitive un bouclier social contre l'augmentation du prix des énergies fossiles.

Citons par ailleurs, la continuité du plan de végétalisation des cours d'écoles et de rafraichissement qui permet notamment de climatiser une salle dans chaque accueil des centres de loisirs et d'installer des stores extérieurs motorisés ou des films solaires dans différents groupes scolaires.

Notons également la mise en œuvre d'une politique continue et volontariste pour développer encore davantage l'offre de logements et l'accompagner des Cristoliens dans leur parcours résidentiel.

Les objectifs de lutte contre les inégalités de santé fixés dans le contrat local de santé ont vocation à répondre aux besoins spécifiques des habitants.

Enfin, nous accueillerons le 21 juillet prochain la flamme olympique, événement majeur pour le rayonnement de notre ville.

Créteil, ville sportive, considère en effet le sport comme un élément essentiel du vivre ensemble. En cette période anxieuse où le lien social reste fragilisé, il est important de maintenir une politique sportive afin de faciliter le développement du sport pour tous par l'éducation, le sport santé et l'animation de proximité, accueillir des compétitions et des manifestations, soutenir les clubs qui gèrent des activités sportives de compétitions.

Voici résumé en quelques lignes, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, les points essentiels que le Groupe Société Civile souhaite aujourd'hui souligner à l'occasion de ce débat des orientations budgétaires de notre collectivité.

Le cadrage budgétaire est volontariste et reste responsable pour 2024. Les orientations budgétaires proposées démontrent bien, à travers ce programme d'investissement ambitieux d'environ 21 millions d'euros, que la collectivité poursuit son effort d'investissements, de dynamisme, de soutien à la

création, à la vie culturelle, de solidarité envers les Cristoliens, afin de permettre à tous, petits et grands, de vivre ensemble dans les meilleures conditions, tout en ayant une politique raisonnée et responsable en matière de dépenses et de recherche systématique de recettes.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, vous l'aurez compris, le groupe Société Civile se retrouve et soutient totalement ces orientations qui viennent de nous être proposées.

M. BRAUD : Monsieur le Maire, chers collègues, comme tous les ans, nous avons ce débat d'orientations budgétaires qui se propose de clarifier les enjeux et les axes d'action budgétaire pour l'année 2024 et pour notre municipalité.

Comme mes prédécesseurs, je vais remercier Joël PESSAQUE pour la clarté de son propos mais aussi les équipes administratives pour la qualité du rapport qui est la base de notre débat de ce jour.

En effet, il est difficile de manœuvrer sans heurt dans une conjoncture économique aussi imprévisible. Pour l'exercice 2023, on s'attendait surtout à une hausse des prix de l'énergie. Certes, elle a bel et bien eu lieu mais heureusement, sans doute moins forte et dramatique qu'initialement envisagée.

En revanche, et Joël l'a mentionné, cette hausse des prix de l'énergie, avec d'autres facteurs, ont eu un impact fort sur les prix alimentaires, ce qui frappe d'abord les ménages les plus fragiles et les plus modestes.

Dans ce contexte de tension budgétaire, nous nous sommes tous efforcés autour de Laurent CATHALA et avec les personnels de la ville de protéger au mieux nos concitoyens. Comme le rappelait Joël PESSAQUE, de nombreux tarifs communaux ont été soit gelés, soit très peu augmentés. Les services publics ont été étoffés, en dépit de ces tensions, par l'ouverture d'équipements pour la petite enfance, une offre de services renforcée dans des relais de mairie modernisés, un CCAS attentif et proactif en direction de celles et ceux dans le besoin, une mutuelle communale accessible, un réseau de chauffage urbain qui s'est fortement étendu.

Si l'on fait le bilan depuis 2020, avec la pandémie de covid, l'impact de l'agression russe en Ukraine et les hausses de prix de l'énergie, c'est plus de 12 M€ supplémentaires pour les finances de la ville, comme cela a été dit tout à l'heure.

J'ajoute à cela, pour 2024, des pronostics de croissance économique lancés par le gouvernement et son Ministre de l'Economie très majorés, à tout le moins, alors que la plupart des conjoncturistes, mais aussi la Banque de France et même la Cour des Comptes, l'évaluent à un peu moins de 1 %.

Difficile dans ces conditions d'établir des orientations budgétaires prenant en compte sérieusement la conjoncture économique.

Donc encore une fois, merci aux équipes de l'administration et à Joël PESSAQUE en charge de ce sujet, de tenter de voir un peu clair et de nous proposer une voie dans le brouillard pour partie entretenu.

Je voudrais maintenant évoquer les ressources dont disposent nos municipalités. J'aimerais revenir sur la révolution institutionnelle que deux hommes d'Etat ont initiée en France il y a un peu plus de 40 ans : François MITTERRAND et Gaston DEFFERRE.

Je parle bien sûr des lois de décentralisation. Par la loi, on a élargi les compétences de certaines collectivités territoriales. Elles ont été démocratisées. Elles ont été dotées surtout d'outils fiscaux propres mais depuis une vingtaine d'années, aussi depuis 2017 particulièrement, à quoi assiste-t-on ? Ces outils et taxes spécifiques sont rognés, voire supprimés : la taxe professionnelle par Nicolas SARKOZY et en 2023 la taxe d'habitation.

Certes, dans sa grande libéralité, l'Etat central verse des dotations mais, comme le souligne le rapport de Joël PESSAQUE, ces dotations demeurent stables en euros courants, sans prendre en compte tous les effets de hausse des prix, de rémunération et d'inflation.

Les collectivités et les communes ont ainsi été dessaisies d'outils propres. Elles ont été dessaisies d'une part

essentielle de leur souveraineté limitée pour ne plus avoir en charge que la répartition de dotations souvent préaffectées. C'est là un important sujet démocratique.

En fait, elles ne disposent plus que du taux de la taxe foncière sur le bâti et non bâti dont les bases relèvent de l'administration nationale fiscale et dont il faut faire un usage mesuré et maîtrisé, on le disait tout à l'heure, et par ailleurs, elles disposent aussi de l'emprunt mais pour lequel aussi l'usage doit être parcimonieusement évalué.

On nous annonce depuis longtemps déjà une importante réforme territoriale et de décentralisation. Il y a même, je crois, une personnalité éminente d'une ancienne force politique que Monsieur HEBBRECHT connaît bien qui a été nommée, missionnée pour ce travail.

La question de la fiscalité locale doit faire partie de ce projet de réforme de la décentralisation.

En 2024, comme évoqué par Joël PESSAQUE, nous entendons poursuivre et prolonger la culture du vivre ensemble au service des Cristoliens et tout particulièrement des plus fragiles. Cela a été détaillé tout à l'heure, je n'y reviens donc pas dans le détail. Je souligne le rôle du CCAS, la réouverture de la crèche de la Brèche et son agrandissement, la rénovation et la végétalisation dans les écoles, le soutien aux MJC, aux Maisons pour Tous et aux activités culturelles et sportives, avec notamment les grandes manifestations que nous attendons toujours avec fébrilité : Jour de Fête, Antirouille et cette année, exceptionnellement, toutes les manifestations autour des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Il faudrait évoquer la santé avec l'ouverture de Consultations d'accueil médical initial (CAMI) (mon collègue MBOUMBA l'a fait tout à l'heure), l'importance de notre mutuelle communale et tant d'autres choses encore.

Remarquons l'importance de l'investissement global programmé en 2024. Le chiffre a été donné tout à l'heure. J'attire aussi l'attention sur l'effort consenti depuis plusieurs années maintenant pour réduire la fracture numérique à travers notre stratégie « A Créteil, le numérique pour

tous », qui se développe encore cette année avec un 2^{ème} conseiller numérique.

Vous le comprenez, les socialistes et apparentés de Créteil partagent et soutiennent les axes et les orientations budgétaires qui nous ont été présentées ce soir. Je vous remercie.

M. le Maire : Si j'ai bien compris, cela va être un dont acte au sein ... Je croyais que vous ne vouliez pas intervenir, Monsieur HEBBRECHT.

M. HEBBRECHT : Par courtoisie républicaine, Monsieur le Maire, j'ai laissé la parole à mes collègues de la majorité.

M. le Maire : Nous nous apprêtons à donner dont acte à un débat au sein de la majorité. Je ne vous avais pas vu quand vous demandiez la parole, Monsieur HEBBRECHT.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai été ravi d'écouter ce concert de louanges qui vous a été adressé, ainsi qu'à nos services.

En effet, à la première lecture de ce rapport d'orientations budgétaires, vous semblez vouloir montrer une gestion maîtrisée, notamment par un développement de cofinancements à rechercher, ce sont vos propres termes, pour une optimisation des charges générales de la collectivité.

Cela induira peut-être une baisse des dépenses de fonctionnement, comme nous vous le demandons à chaque budget même si j'ai bien compris, cela sera seulement dans le but de compenser l'inflation.

Des chiffres de l'inflation difficiles à appréhender puisque divergents d'une agence à une autre, comme la Cour des Comptes ou autres organismes, comme l'a indiqué Monsieur BRAUD, et surtout par les actions d'un gouvernement bien décidé, et je le regrette et déplore, à faire payer aux Français et aux collectivités les résultats catastrophiques du « Quoi qu'il en coûte ».

En cela, Monsieur le Maire, je soutiens vos propos concernant les baisses de dotation de l'Etat envers les collectivités totalement inacceptables, et en plus un Etat qui se décharge

toujours plus vers les collectivités en ne mettant pas en face les compensations nécessaires.

Bien entendu, j'approuve également la maîtrise des tarifs scolaires pour soulager les ménages des effets de l'inflation, même si, et nous l'avons déjà dit, le calcul des quotients familiaux me semble toujours quelque peu inégalitaire.

Vous nous annoncez un investissement qui doit augmenter et être porté à 21 M€ grâce, dites-vous, à des effets d'aubaine (chauffage urbain, dispositifs de l'Etat...).

Une interrogation cependant, l'ambition est une très bonne chose, mais les financements seront-ils les mêmes dans les prochaines années ? Je suis toujours inquiet lorsque l'on parle « d'aubaine », l'aubaine peut être éphémère et entraîner des risques importants et de fortes inquiétudes.

Le budget 2024, comme cela a été rappelé par notre éminent collègue, Monsieur PESSAQUE, verra disparaître des dispositifs financiers et certainement une baisse des subventions de l'Etat. Pour cela, et pour équilibrer votre budget 2024, vous aurez recours évidemment à une hausse de la fiscalité.

Des hausses qui ne se portent aujourd'hui quasiment que sur les propriétaires du fait de la suppression de la taxe d'habitation et pour les activités économiques, par le biais de l'EPT et la MGP.

Ce sont donc une fois de plus les propriétaires, et pas forcément les plus fortunés et les entreprises (PME/PMI, artisans, etc...) qui vont payer votre politique.

À ce titre, il est surprenant que les bases étant connues (hausse estimée à 3,9 %) et les diverses subventions de l'Etat également, vous soyez, Monsieur le Maire, dans l'incapacité de donner dès ce soir l'ordre de grandeur définitif de la hausse des taux communaux et que comme d'habitude, vous nous réserviez la surprise, bonne ou mauvaise, lors du budget en avril.

Autre point d'inquiétude, la baisse des droits de mutation pour notre ville. C'est certes le cas de toutes les villes,

notamment due à une hausse des taux d'intérêts et un durcissement des possibilités des prêts.

Nous aurions peut-être pu anticiper ces problèmes par une politique beaucoup plus volontariste de mise en accession sociale de notre parc locatif de Créteil Habitat. Cela aurait permis de baisser le taux de logements de la ville pour nous rapprocher des 25 % SRU demandés par la loi. Cela aurait entraîné une augmentation de taxes foncières et une meilleure gestion de ces logements et du patrimoine dans son ensemble.

Une solution qui me semblerait vertueuse, même si je connais votre manque de volonté pour mettre ces initiatives en place, par une politique plus volontariste de ventes de logements. Ce n'est pas en 2024 que l'on rendra la ville plus attractive sur ce plan. C'est une vision que vous auriez pu avoir il y a bien des années.

Les conséquences de la hausse programmée des traitements de nos agents impacteront forcément notre budget. La masse salariale ne diminuera pas et vous avez de plus en plus recours à des contractuels, au point d'annoncer une école de formation interne, juste pour les jardiniers.

Pourquoi juste les espaces verts ? pour quel coût et quel sera le nombre d'agents concernés ? Nous le découvrirons peut-être plus tard. Une solution que nous proposons, la libéralisation des entretiens paysagers des différentes résidences, serait aller dans le bon sens. L'élagage des arbres étant déjà réalisé par une entreprise privée. Nos agents ayant, selon vos propos, dans l'avenir encore plus d'espaces verts communaux à entretenir.

Je souhaite soulever un problème évoqué en commission pour la prime que l'Etat a proposé d'octroyer aux collectivités, à ses agents. Cette somme s'est élevée à 470 €, payés en 3 fois (156 €) et cela pour toutes les catégories A-B-C.

Comme l'a signalé Monsieur PESSAQUE, ce sont les ménages les plus modestes qui ont supporté le plus la hausse des prix. En cela, il m'aurait paru plus juste que l'on avantage les agents dont les rémunérations sont les plus basses. Je profite d'ailleurs de cette réflexion pour saluer le travail de nos agents dans cette période bien difficile à bien des titres.

Au vu des restrictions budgétaires, il serait utile d'envisager une réorganisation de l'ensemble des services après un audit précis, à l'image de nombreuses collectivités pour peut-être mieux répondre aux attentes désormais différentes de nos concitoyens, même si je pense que notre collectivité n'est certes pas dans la situation de gouvernance d'une certaine MJC.

S'il est vrai que la gestion de la dette actuelle est plutôt bien gérée et qu'une forme d'épuration a été engagée, même si une moyenne d'une vingtaine d'années pour éteindre une partie de notre dette se situe à un niveau de temps très élevé. Je pense malheureusement qu'il n'en sera pas de même dès cette année.

L'augmentation des projets et des investissements vont nous obliger à recourir à l'emprunt, comme l'ont signalé un certain nombre de mes collègues, alors que la hausse des taux est aujourd'hui beaucoup plus importante et sera beaucoup plus compliquée à gérer pour les futures années.

Faire des annonces de projets sur le papier comme vous le faites, c'est magnifique, mais la question est : aurons-nous la capacité de mener tous ces projets à terme dans un contexte très contraint économiquement ? Emprunts ou hausses de l'impôt, ce sont toujours les mêmes qui paient.

La présentation de l'aide sociale, c'est celle d'un monde merveilleux dont pourtant le CCAS a cessé d'assurer le suivi depuis le 1^{er} janvier, notamment sur le RSA. C'est ainsi, ce que ce que nous n'avons pas réussi à faire depuis des années puisque ne respectant pas les protocoles instaurés, on continue malgré tout à maintenir un service pour informer des droits sociaux. Je rappelle que les demandeurs de RSA doivent directement se tourner vers le département qui a mis un service très réactif pour ces demandes avec de grands moyens ... Je sais bien mes chers collègues, cela vous déplaît mais c'est la réalité.

L'action du CCAS pour les familles en difficulté ou modestes, pour le handicap et également pour les activités extrascolaires des enfants est une priorité.

J'aimerais qu'un point précis soit fait et nous soit transmis sur les résultats de la mutuelle communale. On parle de 1 700

personnes inscrites. Cela semble un chiffre très important, dont un nombre non communiqué soutenu par le CCAS et 25 % d'enfants.

Mais à écouter nombre de Cristoliens qui se sont renseignés, si certes les premiers tarifs sont intéressants mais peu attractifs en termes de remboursement, ils sont aussi chers que d'autres mutuelles si l'on prend les options supérieures.

Vous annoncez, toujours dans l'aide sociale, un développement de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées. Des propositions et des engagements forts, Monsieur le Maire, mais comment comptez-vous réaliser ce prodige, alors que ce service est en grande difficulté par manque de personnes qualifiées et surtout peu attractif du fait de salaires qui ne sont à la hauteur des engagements de ces personnels ?

Je suis à ce sujet toujours en attente de réponse à ma dernière intervention sur le temps de travail et aujourd'hui à l'obligation pour ces agents, semble-t-il, de travailler auprès de personnes « covidées » sans grande précaution.

Vous présentez toujours des annonces, un renforcement des places en crèches, par la construction de nouveaux sites. Ces sites seront-ils municipaux, départementaux ou peut-être privatisés par la suite ?

Lorsque l'on connaît la difficulté de recrutement des assistantes maternelles, on est en droit de s'interroger. Encore faudrait-il être attentif et soutenir les établissements qui fonctionnent en les aidant face aux problèmes de réglementation parfois trop tatillonne ou trop administrative et qui oublie l'intérêt des enfants.

Le logement est une priorité pour nombre de nos concitoyens. Oui à de nouvelles constructions pour répondre aux nombreuses demandes, mais pas à n'importe quel prix et n'importe où. La densification ne doit pas être synonyme de ghettoïsation comme on l'a trop souvent connu ces dernières années.

Et surtout ne pas négliger l'existant, trop de Cristoliens se plaignent de problème de chauffage ou d'ascenseurs non entretenus, mais aussi, contrairement à ce que vous dites, de charges trop élevées et de hausse de loyers.

L'amélioration des écoles et le verdissement des cours ne peuvent à eux seuls justifier d'une écologie sur la ville, pas plus que le réseau de chauffage urbain, certes vertueux mais qui n'est pas extensible sans limite. La plantation d'arbres est une nécessité, mais aussi de places de stationnement perméabilisé et une volonté d'installation de panneaux solaires sur les toits sur les nouvelles constructions. Le terme de forêt urbaine, sérieusement galvaudé, puisque se résumant à des créations de squares au milieu d'une forêt de béton, ne saurait donner une vision écologique de notre ville.

Pour les écoles, je m'interroge sur les projets de sécurisation à l'instar des collèges ou des lycées mis en place par des collectivités conscientes de ce problème et qui y apportent des solutions.

Enfin, parler de sécurité à Créteil se résume à 10 lignes sur 23 pages. C'est là que l'on y voit tout l'intérêt que vous et votre majorité y apportez. Idéologie et dogmatisme toujours présents.

Ce rapport d'orientations budgétaires est comme votre réflexion toute nouvelle sur notre patrimoine et ses conséquences environnementales et surtout énergétiques.

C'est l'exemple typique d'une gestion communale sans ambition où année après année on reproduit le passé et n'anticipons pas les enjeux de demain.

Vous multipliez les effets d'annonce et les promesses sans toujours les tenir, et au lieu d'être un exemple, une ville qui innove, pionnière en matière d'écologie entre autres, nous sommes en retard sur beaucoup de problèmes et réagissons aux grands enjeux sous injonctions de la loi ou de l'Etat, oubliant dans l'intervalle la vie quotidienne de nos concitoyens.

Cela est bien dommage. Nous prenons néanmoins acte de ce rapport et attendons le budget primitif au prochain conseil.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Monsieur HEBBRECHT. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur HEBBRECHT, il vous arrive de faire des analyses justes sans prendre la mesure des propositions qui sont faites pour apporter des solutions aux problèmes que vous soulevez.

Si vous le voulez bien, je prendrai un exemple. Vous fustigez dans le projet de rénovation urbaine du Mont Mesly les aménagements qui sont faits dans le cadre de la forêt urbaine. Vous parlez de petits squares dans le discours que vous avez prononcé samedi et que j'ai pris la peine ce week-end d'écouter sur Facebook.

Je voulais simplement vous faire remarquer que pour ces petits squares que vous fustigez dans le cadre du projet de rénovation urbaine, la Région Ile-de-France a primé ce programme au titre des quartiers écologiques et innovants. Comme je pense qu'au niveau de la Région vous êtes quand même soucieux de l'utilisation des deniers publics, vous avez alloué à cette opération 2,5 M€ de subvention. Un chèque m'a même été donné par Monsieur DUGOIN, vice-président chargé de ces questions.

C'est juste pour souligner quelques incohérences.

Vous abordez ensuite, et c'est une obsession chez vous, la question du logement. Vous nous invitez à procéder à la vente d'une partie du parc locatif social aux résidents. C'est ce que nous faisons maintenant depuis au moins 20 ans au niveau de Créteil Habitat. Il est difficile de vendre des logements qui ne nous appartiennent pas chez d'autres bailleurs.

Pour ce qui concerne Créteil Habitat, la vente des logements est approuvée chaque année en conseil d'administration et bénéficie aux locataires résidents dans un souci de fidélisation de ces locataires.

Vous avez évoqué ensuite une question qui vous obsède, celle que vous soulevez à travers votre analyse sur les finances de la commune. Il faut quand même avoir une vision relativement limitée pour ne pas observer que dans surtout les deux ans qui viennent, peut-être trois, alors que vous êtes au jury qui choisit ces opérations, nous allons d'une part réaliser un Carrefour éducatif qui représente 2 groupes scolaires puisque nous fusionnons Casalis et Camus dans le même établissement. C'est une opération qui va démarrer dès cette

année. La deuxième opération où vous étiez également au jury, dans le cadre du Triangle nord de l'Echat, est la réalisation du groupe scolaire et de la crèche.

Ces projets, à moins que vous nous disiez qu'ils sont fictifs, marquent notre engagement dans l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens dans des secteurs essentiels de la vie quotidienne et tout particulièrement de l'éducation qui est une de nos priorités.

Même chose pour ce qui concerne la petite enfance : plus d'une centaine de places en programmation. C'est moins le problème de l'investissement dans ce secteur que d'ailleurs le coût du fonctionnement puisque le coût d'un enfant en crèche est particulièrement élevé pour la collectivité.

Vous évoquez les difficultés que nous pourrions rencontrer et qui sont assez générales pour le recrutement du personnel. Toutes les crèches dont on vous a parlé fonctionnent ou vont fonctionner avec du personnel communal. Il n'y a pas deux statuts dans la fonction publique territoriale, il n'y en a qu'un. Par contre, il peut y avoir des crèches privées ou associatives. Il y en a notamment une actuellement, la crèche franco-allemande, qui est fermée par décision de Madame la Préfète parce qu'elle ne respectait pas un certain nombre de conditions d'accueil des enfants.

Vous avez parlé aussi des difficultés que nous aurions de par le renchérissement du crédit. Il est indiscutable que l'augmentation des taux a une répercussion de l'ordre d'un million d'euros sur notre budget de fonctionnement pour 2024. On ne l'a pas caché. Et si on « alourdit » de 4 M€ le budget d'investissement, c'est-à-dire à 21 M€, par rapport à l'année dernière, cela représentera sur 20 ans 40 € par habitant, et nous restons en-dessous des 1 500 € de dette par habitant, ce qui me paraît tout à fait raisonnable. Mais il est vrai que le renchérissement des taux, comme pour toutes les collectivités ou même les particuliers, a des conséquences sur notre budget de fonctionnement.

J'ai certainement oublié des points que vous avez soulevés. C'est un peu aussi une obsession chez vous, la bétonisation. Depuis 10 ans vous dénoncez la bétonisation, alors que lorsque l'on regarde le recensement, nous avons 400 habitants de plus que l'année dernière. Je pense que cela montre à quel

point l'urbanisation que nous faisons est relativement maîtrisée.

De plus, je ne vois pas, quand vous parlez de ghetto, quelle partie de la ville vous désignez. Il faudrait que vous nous indiquiez qui vous mettez dans le ghetto. Vous avez bien employé le mot de ghetto. Où est le ghetto ?

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, je vais vous répondre sur cette question-là. Vous savez très bien que le mot « ghetto » n'est pas employé dans le sens où l'on crée un ghetto mais dans le sens où l'on ne regroupe à certains endroits que du locatif social, sans mixité. Ce que vous essayez de faire au projet de l'ANRU Mont Mesly pourrait paraître intéressant si vous n'aviez pas derrière densifié encore plus cette partie du Mont Mesly. On va détruire, construire plus et densifier. Vous le savez aussi bien que moi, on l'a prouvé lors d'un précédent conseil municipal.

Vous avez parlé du Carrefour éducatif et du Triangle. Oui Monsieur le Maire, j'ai fait partie de ces jurys pour le Carrefour éducatif sur lequel je n'ai jamais rien eu à dire, si ce n'est les remarques que faisaient à l'époque les enseignants sur ce rapprochement et regroupement du lycée. Mais sur le projet par lui-même, j'y ai participé très sérieusement.

Je suis, et vous le savez très bien, beaucoup plus circonspect sur le Triangle de l'Echat du fait non pas de la qualité du projet qui va être amené mais du fait de la localisation du projet et vous connaissez très bien mes réserves à ce sujet et je les maintiens. C'est un sujet que nous avons entre vous et moi. Je sais que vous partagez une partie de mon sentiment. Malheureusement, cela va se faire. Je participe pour que cela soit dans le meilleur sens possible mais j'émetts toujours ces mêmes réserves.

Vous dites s'agissant des crèches qu'elles représentent un coût élevé de fonctionnement. C'est tout à fait exact. Vous avez dit que la crèche privée associative, l'AFAAC, avait des problèmes avec la Préfecture. Je pense que notre commission de sécurité est passée vérifier, avec les maires adjoints qui étaient présents. Je pense que nombre de documents ont été remis et c'est vrai que nous aurions peut-être pu, dans un esprit consensuel, nous rendre sur place et aider au maximum

pour accélérer peut-être la réouverture de cette crèche car nombre d'enfants, depuis début janvier, se retrouvent sans lieu d'accueil. C'est un autre sujet, je vous l'accorde.

Je vous ai répondu sur la ghettoïsation, je vous ai dit ce que je voulais en dire.

Vous dites que dans les prochaines années, vous êtes conscient, tout comme moi, que l'augmentation des taux d'intérêt va nous poser des problèmes, comme à toutes les collectivités et que nous devons être très réservés, attentifs et prudents. Je n'ai pas forcément stigmatisé tel ou tel projet. Je dis simplement qu'il faut être très méfiant sur le fonctionnement, sur cette mise en place. Monsieur PESSAQUE l'a très bien soulevé, ainsi que nombre de mes collègues. Nous sommes quand même face à un gouvernement dont les incertitudes vis-à-vis des collectivités sont très contraignantes, très inquiétantes. Il y a encore 4 ans à supporter ce gouvernement et peut-être à voir après pour la suite. Dans l'immédiat, les charges pour les collectivités sont de plus en plus fortes et les subventions de moins en moins importantes. Nous devons nous poser des questions.

La suppression de la taxe d'habitation a grevé et a posé des problèmes pour les collectivités mais pose également d'énormes problèmes, Monsieur le Maire, et vous le savez aussi bien que moi, pour les propriétaires sur qui retombent toutes ces contraintes budgétaires. C'est une réalité dont il faut tenir compte.

Par ailleurs, j'ai discuté avec Ile-de-France Nature qui effectivement soutient et alloue des subventions aux villes qui apportent de la végétalisation dans les communes. Ce que j'ai dit simplement, c'est que le terme « forêt urbaine » est considéré comme étant inapproprié dans le cadre de ce que nous allons faire. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, je dis simplement que « forêt urbaine » n'est pas le terme approprié.

Disons la réalité telle qu'elle est, ce sont des squares aménagés. Le problème des squares, et vous le savez aussi bien que moi, c'est qu'ils demandent de l'entretien, certes, de la part de nos agents mais également de surveillance de façon à ce qu'ils ne soient pas squattés par des personnes

qui empêchent d'autres personnes d'y venir. On a le cas sur certains coins de Créteil. Il faut faire attention.

Le dernier point, vous dites que je suis contre la bétonisation. Non, je vous ai même apporté des idées pour perméabiliser des places de stationnement puisque l'on va faire sur le projet ANRU beaucoup de places de stationnement sur les trottoirs. On pourrait envisager une perméabilisation de façon à enlever du béton, peut-être même envisager des toits un peu différents de façon à y installer des panneaux solaires, que ce soit beaucoup plus agréable et que cela permette aux habitants d'avoir une énergie encore moins chère.

C'est tout ce que j'ai dit. Je ne nie pas que le circuit de chauffage urbain est bon. Je dis simplement, comme je l'ai dit en commission et cela a d'ailleurs été retenu, qu'il ne sera pas extensible à l'infini.

Ce sont des remarques de pur bon sens que je fais, des mises en alerte. En tant que représentant de l'opposition, je suis désolé, je ne vais pas vous faire que des louanges. Il y a des choses qui ne vont pas, je vous les dis. Maintenant, vous n'appréciez pas, c'est votre jugement mais je continuerai à les dire.

Je ne suis pas contre la bétonisation mais par contre reconnaissez, et les alertes deviennent encore plus prégnantes, que sur certains endroits, des promoteurs s'attaquent à nouveau à des secteurs pavillonnaires de Créteil qui diminuent comme peau de chagrin. C'est une réalité, Monsieur le Maire, c'est une vérité.

M. le Maire : Est-ce que vous reconnaissez qu'il y a un certain nombre de projets, notamment en termes d'éducation, avec deux groupes scolaires qu'il faut réaliser, d'une part dans le cadre de la rénovation urbaine du Mont Mesly que personne n'a contesté, qui engage, je vous le rappelle, plus de 100 millions d'euros, financés à 50 % par l'ANRU.

D'autre part, sur la deuxième opération, on peut penser ce que l'on veut du Triangle de l'Echat. Il n'en demeure pas moins que cette opération initiée par Grand Paris Aménagement pour le compte de l'Etat a vu la réalisation du Rectorat, que le nombre de logements est passé de 1 400 à 1 000

aujourd'hui, sur notre demande, et que la crèche et le groupe scolaire ne sont pas réalisés dans le cadre du Triangle proprement dits mais sur le côté, là où se trouve actuellement le Ministère des anciens combattants, c'est-à-dire juste devant le SAMI ou le bâtiment de Créteil Habitat, le Stendhal.

Ce que je vous reproche, c'est de ne pas reconnaître la réalité des choses. Je ne vous demande pas de faire mes louanges ...

M. HEBBRECHT : N'y comptez quand même pas ... Je vous l'ai dit, sur les deux exemples que vous venez de soulever, je vous ai donné mon accord. Je ne vois pas pourquoi vous revenez sur ces sujets-là. Je vous ai dit que j'étais conscient de ces problèmes-là, même si j'ai des réserves sur d'autres points.

Monsieur le Maire, vous parlez des logements. Je maintiens (et là c'est votre rôle par contre) que vous auriez pu être beaucoup plus attentif et regarder peut-être de beaucoup plus près les permis de construire pour les logements parce que vous, comme moi, quand on nous a remis le rapport à l'époque de cette discussion, nous avons soulevé de nombreux problèmes de qualité et de nuisance sonore, atmosphérique et du terrain qui risquent de poser à l'avenir des difficultés pour les habitants de ce quartier. On ne va pas revenir là-dessus, c'est comme ça.

Enfin, le SAMI est une très bonne chose. Je pense simplement et je l'avais déjà dit à l'époque, je le redis à nouveau, que l'endroit où s'est situé aurait demandé à ce que ce soit déplacé, en profitant de la rénovation de ce Triangle de l'Echat, dans un secteur beaucoup plus proche de l'Hôpital Mondor, afin de réaliser un établissement plus acceptable, plus vivable et plus accessible que là où il se trouve actuellement.

Ce sont les seules réserves que je fais sur ce plan-là.

M. le Maire : Nous n'en avons pas parlé mais vous l'avez sans doute évoqué dans votre intervention. Ces aménagements sont rendus nécessaires par un certain nombre d'opérations. Si l'on prend le Grand Paris Express, il est indispensable de réaménager la rue Eiffel pour permettre sa desserte. Nous avons, je crois, 1,8 M€ en prévision pour cette opération.

De la même façon, l'avenue de la France Libre me paraît une bonne opération, en cœur de ville, et qui coïncide avec la réfection des façades du centre.

Ce sont donc des opérations qui ne sont parfois que la conséquence d'autres opérations qui apportent quelque chose à la ville en termes d'infrastructure de transport ou de commerce ou autre chose. C'est donc une vision globale qu'il faut avoir du développement de la ville. C'est peut-être grâce à mes 50 ans de mandat, comme vous le dites, que j'essaie d'avoir cette vision mais à 25 ans ou la moitié, vous pourriez avoir au moins 50 % de cette vision.

M. HEBBRECHT : Rassurez-vous, Monsieur le Maire, j'ai une très belle vision de la ville et de très bonnes idées.

M. le Maire : Je crois que nous avons fait à peu près le tour.

Je voudrais simplement soulever un point qui n'a été évoqué par personne. L'opération d'acquisition de la Banque de France n'est pas uniquement une opération immobilière. Si l'on saisit cette opportunité, c'est effectivement pour redéployer les services municipaux qui sont à l'extérieur de l'hôtel de ville, libérer complètement la Maison des associations et faire en sorte que cette dernière soit à 100 % dédiée aux associations.

C'est donc à la fois un renforcement de la qualité du service public en s'installant en face de la mairie mais aussi des économies parce que nous louons et payons certains bureaux à l'extérieur de l'hôtel de ville. En même temps, il s'agit de renforcer la vie associative en mettant la Maison des associations à sa disposition.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

(Réponses négatives).

Les membres du conseil municipal prennent acte à l'unanimité de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

(Départ de Monsieur KÉRISIT, qui donne pouvoir à Monsieur HEBBRECHT).

1-1-3 **Budget annexe de chauffage urbain : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024.**

M. PESSAQUE : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport décrit succinctement les choix budgétaires soumis au conseil municipal pour qu'il en débattenne.

Si ce budget du chauffage urbain, par ses montants, est moindre que le budget principal, il est loin d'être indolore pour les ménages et entreprises cristoliens qui ont vu leurs factures d'énergie exploser ces dernières années.

47^{ème} ville de France par le nombre de ses habitants, Créteil a mis en œuvre le sixième réseau le plus important de France - ou le 6^{ème} réseau le plus important de France -, d'une longueur de plus de 50 kms, couvrant les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de 40 500 équivalents logements, soit près de 60.000 usagers. Il dessert de nombreux immeubles d'habitat collectif et de multiples équipements publics et privés tels l'UPEC, Essilor, Valéo, le CHU Henri Mondor.

Grâce au choix écoresponsable du mix énergétique (usine d'incinération des ordures ménagères, géothermie et gaz), procurant un taux d'énergies renouvelables supérieur à 50 %, ces utilisateurs bénéficient du taux de TVA réduit de 5,5 %. Il n'est pas inutile de rappeler que la montée en puissance de l'usine d'incinération Valo'Marne a permis dans un premier temps de supprimer le fuel lourd très polluant, puis d'abaisser sensiblement le recours au gaz qui est une énergie fossile, dont l'utilisation devient la variable d'ajustement.

Alors que les prix de marché de l'énergie étaient soumis à une folle spéculation décorrélée des productions réelles de gaz, de pétrole et de l'électricité, les foyers cristoliens reliés au chauffage urbain ont été nettement moins impactés sur leurs dépenses de chauffage et eau chaude. De plus, et en complément, ils ont pu bénéficier de la mise en place d'un bouclier local social, négocié par la ville, qui a lissé l'augmentation du coût de la saison de chauffe 2021-2022 sur les années 2023 et 2024.

Donc voyez Monsieur HEBBRECHT, on a le souci des habitants. On n'a pas attendu, contrairement à ce que vous avez affirmé, de voir les autres. Nous sommes très en pointe sur ce sujet de chauffage urbain et l'entreprise avec laquelle, Monsieur le Maire, vous avez signé au mois de décembre a souligné

l'excellence de la politique de Créteil en matière de chauffage urbain et d'économie d'énergie renouvelable.

Poursuivant son effort, fin 2023, la ville a négocié avec la société de chauffage urbain de Créteil l'accélération du verdissement du réseau pour passer de 68 % à 83 % d'énergies renouvelables et de récupération afin de diminuer encore la dépendance aux énergies fossiles et marginaliser l'impact du coût du gaz.

En 2024, la ville de Créteil poursuit les études relatives aux 3 importants projets d'extension du réseau de chauffage urbain :

- rue Marc Seguin pour desservir le centre de formation AFPA, la résidence sociale ADEF, les futurs immeubles d'habitation et les deux résidences étudiantes. Là encore, nous faisons beaucoup pour les étudiants à Créteil ;
- la desserte du nouveau quartier du Triangle de l'Echat via 2 tuyaux Eiffel d'un côté et de Gaulle de l'autre ;
- le prolongement du réseau de la rue de Joly à la rue de la Prairie pour desservir l'hôpital Intercommunal et les résidences sur le trajet, et ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, l'école Victor Hugo, avec en corollaire l'abandon du fuel.

Le financement des investissements 2024 et des dépenses de fonctionnement est assuré notamment par la redevance annuelle de 940 K€ versée par la SCUC qui est le délégataire du service public du chauffage urbain.

L'endettement au 1^{er} janvier 2024 est faible (3,7 M€) et non risqué avec une durée inférieure à 15 ans, en phase avec ces investissements de très long terme qui vont durer, je le rappelle, de l'ordre de 50 ans.

Il vous est proposé de donner acte à Monsieur le Maire de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2024 du budget annexe de chauffage urbain.

Les membres du conseil municipal prennent acte à l'unanimité de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

1-1-4 **Attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à la Protection civile du Pas-de-Calais.**

M. BRAUD : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à la Protection civile du Pas-de-Calais après les inondations de décembre et janvier.

Vous vous souvenez que lors des premiers jours de l'année 2024, de violentes crues ont à nouveau affecté le Pas-de-Calais. Pas moins de 348 communes, soit 40 % de toutes les communes du Pas-de-Calais, étaient déjà classées en état de catastrophe naturelle à fin décembre 2023 et les nouvelles crues du début d'année 2024 sont venues alourdir ce bilan déjà catastrophique.

De nombreuses communes aujourd'hui demeurent inondées, de nombreuses habitations sont sinistrées. Le coût est estimé à plusieurs centaines de millions d'euros et de nombreuses entreprises et exploitations agricoles sont fragilisées dans leur fonctionnement et leur développement.

Les services de l'Etat, des collectivités territoriales, mais aussi le secteur associatif, se sont organisés pour reloger les sinistrés, faire face aux dégâts considérables et c'est dans ce contexte que la Protection civile du Pas-de-Calais, avec le soutien de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Pas-de-Calais, vient de lancer une grande opération de solidarité, avec notamment la création d'un réseau d'entraide entre bénévoles et sinistrés mais aussi et surtout, dans le cas précis, le lancement d'un appel aux dons financiers auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

C'est donc pour manifester notre solidarité qu'il vous est proposé de bien vouloir approuver le principe de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € en faveur de la Protection civile du Pas-de-Calais, afin de venir en aide aux victimes des inondations et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette action.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-1-5 Fixation du taux horaire de vacation pour des professionnels de santé intervenant dans le cadre d'actions menées par la Commune.

Mme GARRIGOU-GAUCHERAND : Il est proposé d'adopter un taux horaire de vacation de 37,50 € bruts pour la mobilisation de professionnels de santé qui interviennent lors de manifestations organisées par la ville, notamment des actions régulières de sensibilisation sur les questions de santé et de parentalité.

La collectivité est amenée à organiser des tables rondes, des ateliers, des conférences, des rencontres et des échanges avec des professionnels de santé. Dans ce cadre, elle peut être amenée à mobiliser ponctuellement des vacations des professionnels de santé.

Tenant compte à la fois du niveau d'expertise et de formation de ces vacataires, il est proposé de fixer le taux horaire à 37,50 bruts.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer. C'est dans le cadre des lieux d'accueil enfants/parents qui se tiennent à Jean Ferrat et à la Habette par exemple pour les soutiens à la parentalité organisés par la petite enfance.

Unanimité favorable en commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-1-6 Octroi d'une avance de subvention complémentaire à la MJC Mont-Mesly - CSC Madeleine Rebérioux.

Mme VORCHIN : Monsieur le Maire, Madame, Monsieur, à l'occasion du conseil municipal du 4 décembre dernier, le manque de visibilité sur la gouvernance et sur la situation financière de la MJC Mont-Mesly, Centre Socioculturel Madeleine Rebérioux, avait conduit la municipalité à proposer la reconduction de son soutien à cet équipement jusqu'au 30 juin 2024 et, par conséquent, à dimensionner l'avance de subvention à 33 % de la subvention 2023, rapportée à 6 mois de fonctionnement. En application de la délibération adoptée, la Ville a procédé au mandatement de la somme de 116 569 € dès le 11 janvier 2024.

Pourtant, dès le mois de décembre dernier, l'association a rencontré des difficultés de trésorerie telles que la ville a dû intervenir auprès de la structure détentrice de son compte bancaire afin que les salaires des collaborateurs de l'association soient honorés avant les fêtes de Noël.

C'est dans ce contexte que les Co-Présidents de l'association ont demandé une audience auprès de Monsieur le Maire qui les a reçus, avec les membres du bureau, dès le 16 janvier dernier. Les représentants de l'association n'ont pas été en mesure d'apporter, en transparence, une visibilité de la situation financière de la MJC que la communication des comptes 2023 aurait pu apporter.

Les membres du bureau ont, au contraire, évoqué les insuffisances de trésorerie de l'association, les retards de paiements de factures et de cotisations sociales, laissant apparaître un risque fort quant au paiement des salaires des collaborateurs à la fin du mois de janvier, et ce malgré le versement de l'avance effectué par la commune.

Au regard de la situation, les Co-Présidents ont décidé de la mise en place d'une direction renouvelée et d'un plan de redressement qu'ils devront présenter à l'appui de la communication des comptes 2023, attestés par le commissaire aux comptes de l'association.

Soucieuse du sort des salariés et du maintien de leur rémunération et, dans l'attente des éléments relatifs à la situation financière de ladite association, il est proposé au conseil municipal d'octroyer une avance complémentaire de 116 569 €, correspondant au montant de l'avance versée en 2023.

Le versement de cette somme sera mensuel et conditionné :

- à la communication des comptes 2023, attestés par le commissaire aux comptes ;
- à la production d'un estimatif de trésorerie mensuel intégrant la situation du compte bancaire au vu de l'état liquidatif des salaires et charges, de l'état des factures en attente et des recettes prévisionnelles.

Il vous est demandé d'en délibérer.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis comme vous, soucieux des deniers publics, surtout en ces périodes de disette où la taxe foncière devient la ressource première des collectivités, où les droits de mutation sont en berne avec la crise des emprunts immobiliers, bref, comme vous, les économies sont la priorité de notre groupe politique.

Une fois que l'on a dit ça, de vous à moi, on n'a pas fait grand-chose.

Alors quid de cette délibération qui arrive comme un cheveu sur la soupe à nouveau ? Cette délibération nous propose de légitimer l'engloutissement de plus de 233 138 € en moins de 3 mois, à une structure qui visiblement est empêtrée dans ses soucis de gouvernance. Et nous en sommes réduits à financer leur fonctionnement.

Excusez-moi Monsieur le Maire mais si une collectivité territoriale se comportait ainsi, c'est la mise sous tutelle par le préfet et le budget serait déclaré insincère.

D'où les questions auxquelles ni cette délibération, ni votre courrier ne répondent.

La MJC Rebérioux touche la plus forte subvention par rapport aux autres MJC de Créteil, une subvention de 699 412 €, soit plus de la moitié du budget de cette association. Où sont passé les 92 500 €, résultat comptable de 2022 ? Combien de salariés, quel est le montant des charges salariale et de fonctionnement ?

- Quel est le montant total des factures impayées ? Et depuis quelle date, certaines factures sont-elles en attente ? D'après certaines informations, l'URSSAF ne serait pas la seule cause de cette dérive.
- Comment et pourquoi découvrez-vous cette situation seulement maintenant ? N'y a-t-il pas eu d'indices préalables ? Pas de suivi, ni de contrôle ?
- Quel est le bilan et les « véritables » résultats de la MJC : nombres d'actions menées, nombres de bénéficiaires, ... ?
- Quels sont le nombre d'adhérents et montants des adhésions et des prestations perçus ?

- Existe-t-il un bilan d'activité annuel ? Forcément oui (rapport moral du Président + comptes annuels) ? La Mairie les a-t-elle ? Qui suit cette association : vous-même Monsieur le Maire, les élus, les services ?
- Jusqu'à quand la ville et donc les Cristoliens paieront « en aveugle » les insuffisances de gestion de cette association ?
- La solution de municipalisation de l'association ne peut être acceptable sans un audit mené par un cabinet indépendant et ne pas le confier (faire confiance ...) à l'Association comme la Mairie le propose.
- D'ici là, suspendre les financements pour les obliger à réagir. Une seule priorité, sur laquelle je vous rejoins totalement, c'est le règlement des salaires mais à combien se montent-ils et le règlement des prestataires en retard de paiement.
- Annoncer la situation à la population, quitte à fermer temporairement la MJC. On ferme bien d'autres choses, on pourrait peut-être le faire aussi.

On nous demande de signer visiblement un chèque en blanc avec l'argent des Cristoliens sans aucune contrepartie, mais ce n'est pas d'une délibération dont nous avons besoin, c'est d'une convention d'objectif avec des engagements clairs, pas d'une vague promesse où on se serre la main en se promettant des lendemains qui chantent.

Non seulement notre groupe ne participera pas à ce vote, il est hors de question en effet que nous nous compromettions dans cette gabegie d'argent public mais nous allons nous empresser de saisir le Préfet en son contrôle de légalité pour dénoncer un scandale financier.

Que finance-t-on ? Aucune action en faveur de la jeunesse et de la citoyenneté, que des frais de fonctionnement!

Vraiment Monsieur le Maire, je ne peux pas croire, alors que vous allez fêter votre 47ème année de mandat cette année, que vous puissiez cautionner cela.

M. le Maire : Monsieur HEBBRECHT, j'évoquais tout à l'heure votre mauvaise foi. Je vais en donner une preuve supplémentaire. Vous avez été destinataire, comme tous les

élus, d'un courrier que j'ai adressé aux deux co-présidents de la structure, dans lequel je leur présente trois options :

- Changement de direction adossé à un plan de redressement ;
- Cessation de paiement et automatiquement judiciarisation de la situation ;
- La municipalisation.

La délibération de ce soir a pour seul objet de payer les salaires de janvier qui n'ont été payés qu'à 50 % (alors que nous avons versé une subvention en décembre du même montant que celle qui vous est proposée aujourd'hui) et ceux de février.

Vous me dites que nous nous apercevons tardivement de la situation. Non, puisque cela fait maintenant deux ans que nous avons demandé un audit, lequel a souligné deux problèmes : premièrement, au niveau de la gouvernance de l'association avec d'ailleurs une présidence double, puisqu'il y a deux co-présidents, un conseil d'administration qui semble ne pas fonctionner comme il devrait ; deuxièmement, un déficit à ce moment-là de l'ordre de 225 000 ou 230 000 euros.

Nous avons notre représentante au sein du conseil d'administration et avons demandé que soit présenté un plan de redressement. En guise de plan de redressement, il y a eu un déficit qui s'est creusé pour différentes raisons. Les comptes n'ont donc pas été approuvés et nous sommes depuis maintenant un peu plus d'un an dans cette situation.

Magda, tu confirmes ?

Mme VORCHIN : Tout à fait, je confirme. Les dossiers ont été travaillés. Nous sommes en constante ...

M. le Maire : Je vous rappelle que la représentation de la collectivité au sein du conseil d'administration doit s'élever à deux membres sur une quinzaine.

La subvention qui est demandée aujourd'hui a pour seul objet de payer des salaires de février et le montant des salaires à payer est de 90 000 euros, sans les charges.

M. HEBBRECHT : 90 000 € par mois ?

M. le Maire : Par mois.

M. HEBBRECHT : Donc là finalement, nous versons 116 000 € pour faire janvier ou février, à la rigueur.

M. le Maire : Là, on peut faire une partie de janvier, sans doute, et peut-être février.

M. HEBBRECHT : Et jusqu'au mois de juin, à chaque conseil municipal, on va s'attendre à subvention supplémentaire de 116 000 € ?

M. le Maire : On vote en général le budget au mois d'avril, Monsieur HEBBRECHT, donc au mois d'avril, on prendra la décision : soit on ne vote pas de subvention à l'équipement, soit on vote une subvention parce qu'il y aura un plan de redressement et un changement de direction. Ou alors, ce n'est pas nous qui prendrons la main mais le tribunal.

M. HEBBRECHT : Je confirme ce que vous demandez. Avec le peu d'éléments puisque visiblement vous avez des éléments que vous ne diffusez pas, vous nous demandez de signer un chèque en blanc que nous n'avons pas à signer comme ça. Nous versons les salaires, d'accord, mais on peut tout de même s'interroger. Qu'est-ce qui justifie qu'au bout de 2 mois, avec 116 000 €, on n'arrive toujours pas à remonter la pente ? C'est qu'il y a véritablement un problème. Si jusqu'au mois d'avril on est obligé de subventionner chaque mois parce qu'effectivement, on ne peut pas laisser les collaborateurs sans rémunération, vous comprendrez que l'on s'inquiète un peu.

Depuis deux ans, vous dites que vous avez constaté des errements, des déficits, des problèmes. Je rappelle ce que je vous ai dit tout à l'heure. Les résultats comptables en 2022 étaient de 92 500 euros. Il s'est passé quelque chose. Quoi ? Vous ne nous le dites pas.

Vous nous demandez, à nous, de voter ...

M. le Maire : Le chiffre de l'Urssaf est contesté.

M. HEBBRECHT : Je vous l'ai bien dit, ce n'est pas que l'Urssaf. C'est bien ce qui m'a été indiqué par les personnes.

M. le Maire : Eux le contestent.

M. HEBBRECHT : Ils contestent ce qu'ils veulent mais toujours est-il que pour l'instant, nous versons 116 000 € supplémentaires, soit en tout en 2 conseils municipaux, 233 000 euros.

M. le Maire : Nous versons, Monsieur HEBBRECHT, la même somme que l'année dernière, à savoir 30 % pour 6 mois. L'année dernière, comme pour toutes les associations, nous avons versé 30 % d'avance de subvention pour 6 mois.

Cette année, nous proposons de faire la même chose dans une situation qui est, c'est vrai, très différente, où le premier objectif, pour ce qui me concerne, est d'assurer la paie des 20 agents qui sont rémunérés par l'association et qui n'ont été payés, au mois de janvier, qu'à 50 % de leur salaire.

Il n'y a pas de scandale, il n'y a pas matière à saisir je ne sais qui dans cette affaire, si ce n'est faire en sorte que le conseil d'administration prenne ses responsabilités et s'implique. Nous ne sommes pas le conseil d'administration et nous n'avons pas la responsabilité de faire les paies.

M. HEBBRECHT : Votre explication me paraît bien limitée et bien creuse, malheureusement, pour expliquer un tel déficit sans autres arguments que ceux que vous donnez ce soir et que vous avez donnés au mois de décembre.

M. le Maire : Je n'ai pas d'autres éléments ...

M. HEBBRECHT : Vous en avez sûrement d'autres mais vous ne nous les dites pas. Je suis quand même inquiet de cette dérive, Monsieur le Maire.

M. le Maire : La seule chose que je peux vous proposer, sur les deux élus que nous avons au conseil d'administration, c'est de prendre un poste.

Actuellement, ils ont, semble-t-il, choisi l'option n° 1 qui consiste à mettre un terme au contrat du directeur. Ils l'ont

fait dans une telle forme que je ne suis pas certain que la procédure aboutisse.

M. HEBBRECHT : Je doute fort qu'une entreprise, par exemple, aurait tenu aussi longtemps sans qu'il y ait une reprise judiciaire ou une fermeture administrative. Pour les entreprises, vous savez comme moi que ce genre de déficit ne serait pas possible.

M. le Maire : S'il y a cessation de paiement, il y a obligatoirement désignation d'un liquidateur judiciaire.

M. HEBBRECHT : Honnêtement, Monsieur le Maire, quand on voit les tarifs appliqués pour les différentes prestations, et fort intéressantes d'ailleurs qui sont mises en place dans cette MJC, il y avait peut-être peu d'adhérents mais dans ce cas-là, c'est un problème de gestion des adhérents et il aurait fallu en parler avant. Ce ne sont quand même pas de petites sommes. Il y a quand même de l'argent qui circule dans cette association par le fonctionnement et le truchement de toutes les activités qu'ils font.

Avant de voter cela, il aurait fallu avoir un petit rapport avec quelques explications supplémentaires. Je vous ai posé des questions simples dans mon intervention. Si l'on nous avait transmis ces chiffres-là, pourquoi pas, on aurait pu comprendre un peu mieux. Là, on ne comprend pas bien, donc je suis désolé.

M. le Maire : Je crois que malheureusement, c'est d'une grande simplicité. Le produit des adhésions pour les activités, au même titre que nos subventions, servait à faire la trésorerie. Ce qui était encaissé comme adhésion ou avance de subvention, c'était avec la cavalerie. Je ne vois pas d'autre processus. Sinon, cela ne peut pas avancer.

Avec un déficit structurel de 25 ou 30 %, je ne vois pas comment cela peut fonctionner. Le déficit faisait 25 % du budget que vous avez indiqué.

M. HEBBRECHT : Dans une entreprise qui fait attention à son personnel, cela aurait conduit, avant d'avoir de tels problèmes, à une remise en cause mais visiblement, ils ne l'ont pas fait et en ce moment ils se trouvent dans une situation qui nous pose, à nous-mêmes, commune, de gros

problèmes. C'est facile de toujours compter sur les communes pour renflouer et ne pas tenir compte de la réalité des faits, Monsieur le Maire.

La délibération est adoptée à la majorité. Le Groupe Les Républicains vote contre.

1-2-1 Quartier de la Source - Pointe du Lac (CQ n°8) :

- Annulation de la délibération D2022-3-2-11 du 27/06/2022 au profit de la SCI JAYA IMMOBILIER,
- Approbation de la cession d'un local sis 1 Impasse des Cascades à Créteil au profit de la SCI ALIREL représentée par M. COHEN, gérant.

M. ELHARRAR : Par délibération en date du 27 juin 2022, la Commune a approuvé la cession, au profit de la SCI JAYA IMMOBILIER, d'un local à usage commercial ou d'activité situé au 1 impasse des Cascades à Créteil.

À la suite de nombreuses relances restées sans réponse pour conclure cette vente, la Commune a décidé d'annuler la délibération qui approuvait cette cession au profit de la SCI JAYA IMMOBILIER.

Concomitamment, Monsieur COHEN, gérant de la SCI ALIREL, s'est porté acquéreur de ce local afin d'ouvrir un centre de podologie, activité qu'il exerce actuellement dans le quartier des Sarrazins.

Le prix d'acquisition proposé et accepté par Monsieur COHEN est de 260 000 €, conformément à l'estimation de France Domaine réactualisée au 17/07/2023.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver l'annulation de la délibération D2022-3-2-11 du 27/06/2022 au profit de la SCI JAYA IMMOBILIER,
- Approuver la cession par la Commune à la SCI ALIREL, représentée par Monsieur COHEN, de ce local,
- Dire que cette cession se fera au prix de 260 000 € hors charges et frais d'acte,
- Dire que l'acte authentique afférent à cette cession devra être signé avant le 31 décembre 2024, à défaut

l'accord de la Commune portant sur cette cession sera réputé caduc,

- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique intégrant la clause décrite ci-dessus et tout autre document afférent,
- Dire que cette recette sera inscrite au budget communal

Voté à l'unanimité en commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-2-2 Adoption des conventions sur la gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux.

Mme SOL : Il s'agit de la loi ELAN de 2018 relative à la modification du mode de répartition des logements sociaux locatifs réservés, passant d'une gestion en stock à une gestion en flux. Il convient donc d'approuver des conventions avec les bailleurs concernés pour acter les modalités de ce changement.

Actuellement, 5 conventions ont été rédigées. Il en manque encore quelques-unes qui seront validées en avril, me semble-t-il.

La ville de Créteil accorde des garanties d'emprunt pour la construction et la rénovation des logements locatifs sociaux depuis de nombreuses années de manière à assurer la capacité de la collectivité à proposer des logements sociaux aux Cristoliens.

Jusqu'à présent, la gestion des droits de réservation dite « en stock » reposait sur un nombre précis de logements bien identifiés par programme et par réservataire (mairie, préfecture, 1 %, et quelques autres réservataires). Ils étaient remis à la disposition du réservataire afin de présenter des candidats au bailleur sur ces logements.

La loi ELAN du 23 novembre 2018 modifie le processus d'attribution des réservations en passant à la gestion en flux. Ces droits reposeront sur des logements non identifiés.

Les réservataires disposeront d'un flux annuel de logements, calculé chaque année et exprimé maintenant en pourcentage. Le

bailleur oriente les logements à attribuer au fur et à mesure de leur libération, en fonction de ces flux.

La mise en œuvre de ce nouveau système nécessite de conclure une nouvelle convention de réservation entre chaque bailleur concerné et chaque réservataire.

Le flux annuel exprimé en pourcentage détermine ensuite le nombre de logements orientés vers chaque réservataire. Pour les collectivités territoriales, comme la ville, il s'établit à 20 % maximum. Un flux additionnel peut être obtenu en contrepartie d'un apport de terrain ou d'un financement. Quant à l'État, son flux annuel s'établit à 30 %.

Vous avez dans le rapport la liste des logements exclus de la gestion en flux comme les résidences sociales et logements étudiants, etc.

Chaque début d'année, le bailleur détermine le nombre de logements nécessaires : aux mutations internes sur son parc, aux relogements dans le cadre d'opérations NPNRU ou de requalification d'habitats dégradés, aux opérations de vente de logements sociaux, qu'il attribuera lui-même. Ce nombre de logements est donc soustrait de l'assiette de logements à répartir.

Les conventions bilatérales sont conclues pour une période de trois ans, l'année 2024 étant la première année d'application du dispositif.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver les conventions bilatérales 2024-2026 définissant les règles de la gestion en flux applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la ville de Créteil pour la période 2024-2026, avec les bailleurs sociaux suivants :
 - Immobilière 3F ;
 - CDC Habitat ;
 - ANTIN Résidences ;
 - Batigère Habitat ;
 - Logéo Habitat.

(Créteil Habitat est en train d'être finalisé. Il manquera Valophis, RIVP et quelques autres bailleurs).

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, ainsi que tout document afférent.

Unanimité favorable en commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

M. HEBBRECHT : Juste une question, Monsieur le Maire, qui a été posée en comité de secteur l'autre fois qui concerne le changement de sens de circulation dans le secteur ancien et qui fait que beaucoup de personnes se plaignent : d'une part, les gens continuent à prendre gentiment les sens interdits ou même carrément à se garer en sens interdit dans cette partie, sans aucun état d'âme et à des vitesses absolument extraordinaires ; deuxièmement, dans la journée, le problème se pose du fait de la circulation de certains camions et autres flux qui passent par derrière rue du Moulin et autres. Effectivement, les habitants de ce secteur se plaignent de cette circulation qui n'est pas évidente puisque ce sont des rues très enserrées.

Je sais, puisque Monsieur HÉLIN nous l'a expliqué, que c'était pour l'instant un projet qui était toujours en phase d'observation, d'étude mais je pense qu'il serait grand temps de soulever ce problème-là. C'est bien dommage qu'il n'ait pas été anticipé lors de la mise en place de l'étude puisque l'on se doutait bien que les véhicules et les camions allaient peut-être circuler dans le secteur. Nous avons nous-mêmes fait des départs en priorité. On se doutait bien qu'il y avait de fortes chances pour que les camions de livraison fassent la même chose, ce qui va peut-être poser des problèmes.

Il faut voir comment les régler parce que certes cela part d'une observation, il faut tenir compte des résultats et voir si l'on peut aménager ou s'il y a d'autres mesures à prendre, Monsieur le Maire, de façon à soulager un peu ce secteur. Merci.

M. le Maire : Lorsque nous avons présenté le projet à la salle Jean Cocteau, nous avons pris la précaution d'expliquer que rien n'était figé et qu'il y aurait forcément une phase d'observation ou d'expérimentation, peu importe le terme.

Aujourd'hui, cela fait un peu plus d'un mois que le système est en place. On observe effectivement quelques difficultés, notamment dans le secteur des rues Legeay, du Moulin, la Terrasse. Pour des raisons que je ne comprends pas très bien, il semblerait que pour éviter le carrefour de l'église, un trafic venant plutôt de St-Maur passe par des rues qui ne sont pas calibrées, effectivement, pour accueillir un flux important de circulation, et encore moins les camions.

Cela fait donc partie des réflexions qu'il faudra avoir dans les jours à venir pour apporter des solutions à la situation que de nombreux Cristoliens ont décrite.

M. HEBBRECHT : Avec une pétition qui circule à ce sujet et qui vous a été sûrement adressée, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Les pétitions, j'en reçois tous les jours. Certaines marquent plus que d'autres. Quelque part, j'ai reconnu que des riverains n'étaient pas contents, pétition ou pas.

M. HEBBRECHT : Cela vous a été rapporté notamment lors de la réunion du secteur centre. Madame HACHMI était là, ainsi que M. HELIN. Je suis sûr que des observations vous ont été remontées immédiatement.

M. le Maire : J'ai répondu aux pétitionnaires. Il ne vient pas à l'esprit immédiatement que pour éviter le carrefour de l'église on passe par les petites rues que nous avons évoquées.

M. HEBBRECHT : Waze est excellent là-dessus Monsieur le Maire, je vous le garantis. Il n'en reste pas moins vrai que certains ne s'en remettent même pas à ça et continuent à prendre la rue des écoles en sens interdit. On le voit fréquemment. Vous le savez aussi bien que moi. Ce n'est pas à vous que je vais l'expliquer.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions diverses ?

(Aucun membre du conseil ne demande la parole).

M. le Maire : Je vous souhaite une bonne nuit.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 37).

La secrétaire de séance


Frédérique HACHMI



Le Maire


Laurent CATHALA

